

Plan local d'urbanisme

Prescription de l'élaboration Plui Coeur du Perche le 18 décembre 2017

Projet de Plui arrêté le 3 juin 2019

Projet de Plui approuvé le 20 janvier 2020

Vu pour être annexé à la délibération du conseil municipal du 20 janvier 2020 approuvant le plan local d'urbanisme intercommunal de la Communauté de communes du Coeur du Perche

Le président
Pascal PECHOU

PLAN DES CONTRAINTES Retrait-gonflement des argiles



Date :	9 janvier 2020	Phase :	Approbation	Echelle :	1 / 35 000	Feuille n°	6.1
--------	----------------	---------	-------------	-----------	------------	------------	------------

Communauté de communes Coeur du Perche
M : 02 33 21 44 85 / mail : administration@coeurduperche.fr
agence Gilson & Associés sas, urbanisme et paysage
2, rue des Côtés, 28000 Chartres / courriel : contact@gilsonpaysage.com

Légende

□ Communes

RISQUES

Retrait gonflement des argiles

- Aleas fort
- Aleas moyen
- Aleas faible
- Aleas fort
- Aleas moyen
- Aleas faible